

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

M. le Maire: G. URLACHER

M & Mmes les Maires Adjointes : G. LE LAY, D. PERRAU, N. FIACRE, P. JUNILLON

MM & Mmes : C. ANDRÉ, A. GUEDON, J.-F. JACQ, S. LOUNICI, D. MALMEJAT

Absents excusés ayant donné pouvoir : P. BLONDEL à N. FIACRE,
M.-T. BOURNEIX à D. MALMEJAT, G. BRUN à D. PERRAU, V. FAZENDEIRO à C. ANDRÉ,
S. LE CLEACH à G. LE LAY, G. MATHIEU à P. JUNILLON, B. SCHÄFER à G. URLACHER
Absente excusée : C. HARNICHARD

N. FIACRE a été désignée Secrétaire.

FINANCES

1- Décisions modificatives

a) Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Primitif de l'année 2017 :

▪ **Section de fonctionnement :**

en dépenses sur le compte 6411 du chapitre 012	:	+	30 000 €
en dépenses sur le compte 022 du chapitre 022	:	-	10 000 €
en dépenses sur le compte 60623 du chapitre 011	:	-	20 000 €

▪ **Section d'investissement :**

en dépenses sur le compte 2135 du chapitre 116	:	+	10 000 €
en dépenses sur le compte 2135 du chapitre 250	:	+	3 000 €
en dépenses sur le compte 020 du chapitre 020	:	-	13 000 €

Précise que les recettes seront inscrites au Budget Primitif de chaque exercice.

b) Rectification de la délibération n° 01c.05.17 du 22 mai 2017 pour erreur de saisie :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la rectification suivante sur la ligne section d'investissement en dépenses sur le compte 2152 du chapitre 041, et afin de respecter l'équilibre budgétaire :

▪ Section d'investissement :

en dépenses sur le compte 2152 du chapitre 041 : + **23 751,04 €**

(*et non* + 23 757,04 € comme indiqué dans notre délibération du 22 mai dernier).

Précise que les recettes seront inscrites au Budget Primitif de chaque exercice.

Adoptés à l'unanimité.

2- Tarifs locations de matériels 2018

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs des locations de matériels aux particuliers (des tables et des chaises) que ceux votés en 2016, soit :

Table : 2 € l'unité *en cas de détérioration* : il sera facturé 100 € l'unité par table détériorée.

Chaise : 0,50 € l'unité *en cas de détérioration* : il sera facturé 30 € l'unité par chaise détériorée.

Décide qu'un chèque de caution de 100 € sera demandé pour chaque location.

Précise que les recettes seront inscrites au Budget Primitif de chaque exercice.

Approuvé à l'unanimité.

3- Renouvellement de l'adhésion au Fonds Solidarité Habitat (FSH)

Il est proposé de renouveler notre abonnement au Fonds de Solidarité Habitat du Conseil Départemental au titre de la contribution financière à hauteur de 0,15 € par habitant (le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017 était de 2 545).

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

4- Actualisation de la délibération sur la période d'astreinte des Services Techniques de la ville

Comme chaque année les agents des Services Techniques sont en astreinte durant la période hivernale. Pour l'année 2017-2018, les périodes d'astreinte iront du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018, sauf prolongation exceptionnelle du fait des intempéries.

Adopté à l'unanimité

5- Autorisation de signature de l'avenant « Marché de Restauration Scolaire » modifiant le nombre de composantes d'un menu

La commune et le titulaire du marché de restauration scolaire se sont engagés pour lutter contre le gaspillage alimentaire, en réduisant le nombre de composantes d'un repas sans pour autant modifier l'équilibre alimentaire.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cet avenant avec le titulaire du marché.

Approuvé à l'unanimité.

6- Autorisation de signature de la convention entre la Ville et une Auto-École pour la mise en place de la Bourse au Permis à destination des Pérignons

Il est proposé d'instaurer une aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes Pérignons âgés de 17 à 25 ans.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer une convention avec toute auto-école partenaire de ce projet. Les conditions de l'obtention de l'aide accordée seront définies dans une convention tripartite.

Approuvé à l'unanimité.

7- Avis sur la mise à jour des statuts du Syndicat d'Action Foncière 94

Afin permettre aux Établissements Publics Territoriaux d'adhérer au SAF 94 et pouvoir désigner un suppléant à leur délégué, une mise à jour des statuts de ce syndicat doit être acceptée.

Le Conseil Municipal donne son accord à la modification des statuts du SAF 94 et autorise M. le Maire à signer tous les documents y référents.

Adopté à l'unanimité

8- Avis sur la mise à jour des statuts du SyAGE à compter du 1^{er} janvier 2018

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord à la modification des statuts du Syndicat mixte de l'Assainissement et la Gestion des Eaux (SyAGE) du bassin versant de l'Yerres.

Adopté à l'unanimité

9- Avis sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la compétence « mise en œuvre du SAGE » du SyAGE

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » au SyAGE.

Adopté à l'unanimité

10- Avis sur le retrait de la commune de Tigery du SyAGE

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord au retrait de la commune de Tigery à la compétence « mise en œuvre du SAGE » et de son adhésion au SyAGE sans condition particulière.

Adopté à l'unanimité

TERRITOIRE Grand Paris Sud Est Avenir

11- Avis sur l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir au SyAGE au 1^{er} janvier 2018

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord à l'adhésion de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir au SyAGE pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Adopté à l'unanimité.

12- Autorisation de signature de la convention financière à compter du 1^{er} janvier 2018, suite au transfert des équipements culturels et sportifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention financière avec l'EPT Grand Paris Sud Est et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

13- Autorisation de signature de la convention de services partagés entre la Ville et le Territoire à compter du 1^{er} janvier 2018, suite au transfert des équipements culturels et sportifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention de services partagés avec l'EPT Grand Paris Sud Est et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les différents dossiers en cours sur la Commune : La deuxième tranche des caméras vidéo a été installée.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 20h35